



Recours possibles en cas de mauvaises prestations

Par **Sally690**, le **10/12/2012** à **15:26**

Bonjour, rnJe suis actuellement en plein travaux de rénovation et d'agrandissement dans ma résidence principale. rnJe constate que la qualité du travail fourni n'est pas toujours des plus soignés, sans parler des délais et du fait que tous les artisans se renvoient la balle. Peut-être y-a-t-il des malfaçons ??rnNous n'avons pas encore payer le solde des travaux.rnEt concernant certains artisans, nous souhaitons revoir le coût de leurs prestations à la baisse. rnQuels sont les recours possibles en cas de refus de leur part ?rnPar ailleurs, concernant un artisan, nous avons fait l'erreur de lui régler la totalité du devis. Or, il s'est présenté avec deux mois de retard par rapport au planning et le travail enfin effectué, tout est à refaire. Mais je ne souhaite bien évidemment pas faire appel au même artisan. Y-a-t-il un moyen de me faire rembourser ?rnD'avance merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **10/12/2012** à **19:20**

Bonjour, regardez dans vos contrats d'assurance si vous n'avez pas une assistance juridique incluse.vous allez devoir démontrer que les travaux effectués ne sont pas de bonnes qualité sont pas conformes avec le devis pour pouvoir saisir la justice et demander un dédommagement. dans un premier temps,envoyez une LRAR en listant bien tous les problèmes et en mettant en demeure l'artisan de remettre les choses en ordre sous huitaine, cordialement